

**Notre-Dame-de-la-Paix
Comté de Papineau
Province de Québec**

PROCÈS-VERBAL Séance extraordinaire 16 juin 2025 à 16 h 45

Le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix siège en **séance extraordinaire ce 16 juin 2025, à 17 h 30**. Sont présents à cette séance et formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Myriam Cabana, et les Conseillers suivants:

Guy Whissell, siège #1
Johanne Larocque, siège #3

Maryse Cloutier, siège #4
Andrée-Anne Bock, siège #6

Conseillers absents : Stéphane Drouin, conseiller #2
François Gauthier, siège #5

Assiste également à la séance, la Directrice générale et Greffière-trésorière, Cathy Viens, laquelle agit comme secrétaire d'assemblée.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

La Mairesse, madame Myriam Cabana, soumet donc l'ordre du jour et demande aux Conseillers s'ils l'exemptent de sa lecture.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Ouverture de la séance

250616-01

Il est proposé par madame la conseillère Maryse Cloutier

ET RÉSOLU que l'assemblée soit déclarée ouverte à 16h48;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents

2. Adoption de l'Ordre du jour

250616-02

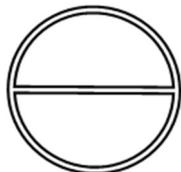
ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Règlement
4. Résolution
 - 4.1 Demande de paiement #2 – Glissement de terrain Ste-Augustine
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Larocque

Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé;

QU'il y ait dispense de lecture et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.



Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

3. Règlement

4. Résolutions

4.1 Demande de paiement #2 – Glissement de terrain Ste-Augustine

250616-03

ATTENDU la résolution 240226-03 octroyant le contrat à l'entreprise Excapro inc. pour les travaux de reconstruction et stabilisation de talus dans le rang Ste-Augustine;

ATTENDU la réception de la demande de paiement n°2 d'un montant de 283 081.52 \$ (taxes incluses);

ATTENDU la recommandation de monsieur Idris Derraschouk, ingénieur de la firme QDI, de procéder au paiement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Whissell

QUE le paiement au montant de 283 081.52 \$ (taxes incluses) à l'entreprise Excapro inc. soit autorisé.

Adopté à l'unanimité des Conseillers présents.

5. Période de questions

Il y a eu aucune question

6. Levée de l'assemblée

250616-04

Il est proposé par madame la conseillère Andrée-Anne Bock

ET RÉSOLU que la séance soit levée à 16h49.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(signé) *Myriam Cabana*
Myriam Cabana, Mairesse

(signé) *Cathy Viens*
Cathy Viens, Directrice générale
et greffière-trésorière